

Vos données d'abattage sous 24 h

ACCORD INTERPROFESSIONNEL

Éleveurs de bovins



Source : L'accord interprofessionnel sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins de plus de 8 mois, ainsi que la circulation des informations d'abattage du 30 juin 2010 est disponible sur www.interbev.fr

La connaissance rapide des informations d'abattage permet, en cas de litige, de pouvoir réagir dans les délais définis par la réglementation ou les accords interprofessionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les délais de transmission des informations d'abattage par les abattoirs permettent de mettre à disposition des éleveurs des informations sur le poids et le classement des carcasses dès 7 heures le lendemain de l'abattage.

Comment accéder aux informations de mes animaux ?

Sur demande, NORMABEV et votre interprofession régionale PACABEV vous attribuent un code confidentiel. En précisant votre numéro de cheptel puis votre mot de passe, vous pouvez consulter l'ensemble de vos données d'abattage.

→ par internet : <http://pacabev.normabev.fr>

→ par serveur local : 0 892 690 151 (coût de l'appel 0.34 € la minute)

Dès la connexion, le robot vocal va vous demander votre numéro d'élevage (8 chiffres) et votre code confidentiel (5 chiffres).

Après cette reconnaissance, vous aurez accès aux données de vos abattages : poids, conformation et état d'engraissement avec le numéro du bovin.



Pour plus d'information :
Liliane DOMERGUE : 04.92.72.28.80
ou pacabev@wanadoo.fr

